



Directive 402 (1981)¹

Ratification de la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant

Assemblée parlementaire

L'Assemblée

Invite ses membres à agir au niveau national afin d'obtenir que leurs gouvernements ratifient sans délai la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant.

1. Discussion par l'Assemblée le 8 octobre 1981 (19e séance) (voir [Doc. 4764](#), rapport de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie). Texte adopté par l'Assemblée le 8 octobre 1981 (19e séance).

